

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Continue et Capacité Professionnelle des IOBSP 2024 - crédit immobilier

Durée de la Formation : 7,00 heures

Public visé :

Tous les Intermédiaires et leurs préposés dès lors que ceux-ci se trouvent en situation commerciale, quels que soient leurs statuts, donc, leurs niveaux de formations initiales ou de capacités professionnelles. Y compris les Intermédiaires passeportés.

Prérequis : Être IOBSP au 31/12 de l'année précédente

Objectifs de l'action de formation :

Pour les courtiers en crédit immobilier, leurs salariés ou leurs mandataires, cette formation vise à :

- S'informer sur l'actualité liée aux métiers de l'intermédiation dans le but de maîtriser la réglementation et les obligations liées à l'activité, notamment sur le surendettement.
- Maîtriser les règles juridiques applicables en terme de rémunération de l'IOBSP : connaître les différents types de contrats existants : contrat sans conseil du Mandataire de banque, contrat de mandat de conseil du Courtier en crédit, contrat de conseil indépendant de l'IOBSP, et leur coexistence.
- Maîtriser les obligations de l'IOBSP en termes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : personnes assujetties, obligations de vigilance et de déclaration, procédures et contrôle interne, sanctions.

Nature de l'action de formation : Actions de formation

Contenu de la formation :

L'actualité juridique de l'IOBSP en crédit immobilier - 2024 :

- Rappels méthodologiques
- Introduction
- Environnement économique en 2024
- Décisions judiciaires concernant l'IOBSP (Jurisprudence)
- Vérifications par l'Association professionnelle agréée
- Attestation de refus de prêt
- Principes de formation continue de l'IOBSP
- Prévention du surendettement
- Conclusion

La rémunération de l'IOBSP en crédit immobilier - 2 heures :

- Introduction
- Rémunération de l'IOBSP
- Contrat sans conseil du Mandataire de banque

- Contrat de mandat de conseil du Courtier en crédit
- Contrat de conseil indépendant de l'IOBSP
- Coexistence des contrats de l'IOBSP
- Conclusion

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme - 2 heures :

- Introduction
- Personnes assujetties
- Obligation de vigilance
- Obligation de déclaration d'informations
- Gel des avoirs
- Lutte contre le financement du terrorisme
- Procédures et contrôle interne
- Sanctions
- Conclusion

Les moyens d'encadrement :

Laurent DENIS : Juriste en Droit Bancaire, réglementation bancaire et financière, épargne, crédits, paiements, IOB, courtiers, financement participatif, crowdfunding.

Moyens pédagogiques utilisés :

Formation asynchrone : Mise à disposition de vidéos, documents et quizzes d'entraînement dans les modules de formation composant le parcours ou la formation. L'accompagnement du formateur référent s'effectue via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée. Dans notre cas, il est possible de contacter le formateur via la plateforme de formation dans l'espace prévu à cet effet, ou bien encore par l'échange de mails (courriels accessibles dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage). L'intervenant se charge de répondre par mail dans un délai de 48 heures (sous format vidéo ou texte). Possibilité d'échange téléphonique sur simple demande écrite par mail.

Moyens techniques utilisés :

Compte individuel (sécurisé par un mot de passe) sur une plateforme e-learning comprenant les différentes étapes de la formation. Un accompagnement technique est effectif durant toute la durée de la session, et les modalités indiquées dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Évaluation en fin de formation, sous forme de QRU/QCM, comprenant 20 questions. L'épreuve de contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses excède 70 %.
- Évaluation de la formation par le stagiaire.
- Remise du livret de formation réglementaire comprenant l'attestation de compétences et d'assiduité ainsi que le relevé de connexions.

Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : g.francois@sas-sophia.fr